# **ARBITRAGE**

# **COMMISSION DES ARBITRES**

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 10 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

#### Réunion du Mardi 07 Décembre 2021

Délégué du Comité de Direction : M. Allio BERNARD

**Présents**: M. John SMITH (Président). Mme. MANCINI Angélique (Secrétaire), MM. LOUNISSA Rafik, KINNOUS Chaïb, MICHEL Claude, GUELHES Bernard, AJJANI Rachid, MARTINEZ Vincent

Absents excusés: Mme CHAZAL Stéphanie, MM. MUNZINGER Richard, ESSAHRAOUI

Kamal, GUIGUE Fabien

**Assistent**: M. ROUIRE Emile

Reçu: MM. FERHAT Goren, ZEGHLI Mourad, KOUARA Hassane, ABESS KARA Ali

### INFORMATIONS AUX ARBITRES

Permanence téléphonique pour la Commission des Arbitres le mardi de 18H00 à 19H00.

Rappel: les arbitres ne sont pas exempts d'avoir un PASS sanitaire en conformité pour tous les matchs. Même si un club ne vous le demande pas vous devez être en règle, sous peine de sanction. Chaque arbitre a le droit d'avoir son opinion sur ce sujet, mais n'a pas le droit de mettre les autres en danger.

#### Rappel aux arbitres :

Le contrôle du PASS Sanitaire est obligatoire et doit être fait et organisé par le club recevant à l'arrivée des joueurs, dirigeants et arbitres, et non pas au moment du contrôle des licences. Ce que vous devez faire en arrivant c'est de rappeler que le PASS doit être mis en place à l'arrivée des équipes.

Seules les personnes participant aux matchs et inscrits sur la FMI doivent avoir accès aux vestiaires et au terrain (les journalistes, les spectateurs ne peuvent pénétrer dans les vestiaires ou le terrain).

De plus en aucun cas une personne (sauf police ou gendarmerie) ne peut demander l'identité d'une autre personne dans le cadre du PASS Sanitaire.

Si un ou plusieurs joueurs n'ont pas leur PASS, ils ne doivent pas participer au match (responsabilité de l'Arbitre).

Le référent COVID doit informer l'arbitre dès que l'ensemble des participants a été contrôlé les arbitres compris. Si une ou deux équipes vous informent qu'ils ne veulent pas passer le contrôle sanitaire, ou si les deux équipes veulent jouer sans effectuer de contrôle, vous refusez d'arbitrer, vous le mentionnez sur la FMI et vous faites un rapport à la commission compétente.

N'oubliez pas que si vous n'appliquez pas les consignes vous engagez votre responsabilité, et assumerez les éventuelles conséquences.

RAPPEL: Les arbitres de D4 doivent se faire régler par les clubs recevants.

## **CORRESPONDANCES**

### <u>CLUBS</u>

**FC Carpentras** la Commission tient à remercier sincèrement Monsieur Didier Frédéric éducateur des féminines 15ans A8, pour l'aide tout au long du match qu'il a apporté à Monsieur AOULAD AHMED Oussama qui arbitrait son premier match. Son soutien a été d'une grande aide pour ce jeune arbitre. Merci

SP. C. Courthezonnais reçu votre courrier

Football Club Saint Remois merci lu et pris note

Dentelles FC remerciements transmis à M. ERRAKHAOUI. Reçu votre courrier

FA Châteaurenard lu et pris note

- FC Villeneuve dans la mesure du possible
- O. Novais lu et pris note
- O. de Barbentane réponse faite par le Service Compétition Méditerranéen

## <u>ARBITRES</u>

- M. DE CASTRO SILVA Loïc bien reçu votre certificat et votre arrêt de travail, prompt rétablissement
- M. AUBERT Adrien bien reçu votre certificat médical pour votre indisponibilité du 28/10/2021 pour la période du 06/11/2021 au 08/11/2021
- M. AGBI Aziz passez un mardi de votre choix pour que l'on puisse vous créer votre boîte gmail (sauf le 21 décembre 2021)

- M. MERZOUG Yassine reçu votre courrier
- M. TARLET Alexander justificatif médical demandé
- M. OUSSAMA Aoulad Ahmed bien reçu votre courrier
- M. VAN MEEL Alan demande prise en compte
- M. BELHADRI Boudia bon rétablissement, demande certificat médical
- M. DESOLA Cédric certificat de reprise
- M. BOUAITA Samir dans la mesure du possible
- M. CACHEUX Sébastien reçu votre courrier, note de frais transmise
- M. EL HASSNAOUI Adil reçu votre courrier, note de frais transmise
- M. GARCHI Ouadi note de frais transmise
- M. ABARKANE Mohamed transmis à la Commission des Compétitions
- M. ABDANE Ahmed statuts et règlements
- M. KHAMOUSS Abderrahim faire une note de frais à envoyer à la CA
- M. SECIU Cristian erreur administrative
- M. FERHAT Goren reçu votre courrier
- M. FAREL Dany erreur administrative
- M. SAHNOUNE Samy renseignements sur myFFF
- M. BARUQUE Yoann reçu votre courrier
- M. HOUMADI Moussa reçu votre courrier
- M. EZKIYOUH Mohamed reçu note de frais
- M. ABDELHAK Mohamed sur votre boîte gmail
- M. EL BOUHJARI Nisrine faire une note de frais à envoyer à la CA
- M. BOUBKARI Abid la CA vous remercie en retour
- M. EL HASSOUNI Abdellah reçu votre courrier
- M. ABDELHAK Mohamed reçu votre courrier
- M. SAEZ François reçu votre courrier, prompt rétablissement
- M. EL AFAOUI Abdelmajid note de frais transmise
- M. DJELASSI Sofian bien reçu votre courrier
- M. VAN MEEL Alan certificat médical demandé
- M. BAGHOU Tarik reçu votre courrier, la CA vous invite un mardi de votre choix (sauf le 21 décembre 2021)

#### Demande de justificatif professionnel, scolaire ou médical

- M. HANTLAOUI Mohamed
- M. HERNANDEZ Jésus
- M. AUBERT Anthony pour le dimanche 24 octobre 2021\_(votre justificatif reçu débute le 28 octobre 2021)
- M. VIDOU Florian
- M. VAN MEEL Alan
- M. HOUMADI Moussa

#### Demande justificatif pour convenance personnelle

- M. VIDOU Florian
- M. ABARKANE Mohamed
- M. HERNANDEZ Jésus
- M. DESBIOLLES Côme

### **INFORMATIONS AUX ARBITRES**

La commission vous rappelle qu'à partir du vendredi la seule personne que vous devez contacter est celle des contrairements.

La commission a donné comme consigne aux responsables des désignations de ne pas répondre directement aux arbitres. Merci

#### **INDISPONIBLES**

ATTENTION POUR LES INDISPONIBILITÉS DE MOINS DE 15 JOURS. MOINS DE 10 JOURS L'INDISPONIBILITE SERA REFUSEE. DESIGNATIONS PRISES EN COMPTE SOUS RESERVE DE L'APPLICATION DU REGLEMENT.

- M. EL HASSOUNI Abdellah du 07/12/2021 au 17/12/2021
- M. HERNANDEZ Jésus du 30/11/2021 au 05/12/2021
- M. DE CASTRO SILVA Loîc 05/12/2021 (dimanche)
- M. HOUMADI Moussa 04/12/2021 (7h30 à 11h30)
- M. DONADIO Julien du 04/03/2022 au 29/03/2022
- Melle. EL BOUHJARI Nisrine 18/12/2021 (13h30 à 17h00)
- Melle EL BOUHJARI Nisrine 08/01/2022 (13h30 à 17h00)
- M. DESBIOLLES Côme du 01/12/2021 au 31/01/2022 (dimanche)
- M. DESBIOLLES Côme du 01/12/2021 au 31/01/2022 (samedi)
- M. SAHKI Rayan du 05/12/2021 au 06/12/2021 (dimanche) (7h30 à 18h30)
- M. VIDOU Florian 11/12/2021
- M. DE CASTRO SILVA Loîc du 02/12/2021 au 19/12/2021
- M. DONADIO Julien du 14/01/2022 au 16/01/2022
- M. ABARKANE Mohamed du 12/12/2021 au 13/12/2021
- M. AUBERT Anthony du 11/12/2021 au 12/12/2021
- M. MASSASSI Adil du 18/12/2021 au 19/12/2021
- Melle. EL BOUHJARI Nisrine 22/01/2022 (samedi) (13h00 à 17h00)
- Melle EL BOUHJARI Nisrine 15/01/2022 (samedi) (13h00 à 17h00)
- M. HERNANDEZ Jésus du 06/12/2021 au 31/12/2021
- M. SAHKI Rayan du 05/12/2021 au 06/12/2021 (dimanche) (7h30 à 18h30)
- M. ZAIM Rachid 15/01/2022 (7h30 à 15h30)
- M. ZAIM Rachid 01/01/2022 (7h30 à 15h30)
- M. VITTORIETTI Yannick du 18/12/2021 au 19/12/2021
- M. ZAIM Rachid 26/02/2022 (7h30 à 15h30)
- M. ZAIM Rachid 12/02/2022 (7h30 à 15h30)
- M. ZAIM Rachid 29/01/2022 (7h30 à 15h30)
- M. VIDOU Florian 12/12/2021 (14h00 à 23h30)
- M. HANTLAOUI Mohamed 12/12/2021 (dimanche) (7h30 à 11h30)
- M. DJELASSI IIyes 02/01/2022
- M. HOUMADI Moussa 18/12/2021 (samedi) (7h30 à 12h30)
- M. HOUMADI Moussa 11/12/2021 (samedi) (12h00 à 23h00)
- M. VAN MEEL Alan du 07/12/2021 au 07/01/2022

# **TELEPHONE CONTRAIREMENTS**

M. MUNZINGER contrairement Séniors et Jeunes 06.73.86.35.55